

# CHARTRE DU RÉSEAU MJC EN ILE-DE-FRANCE

## PRÉAMBULE

**Cette charte a une valeur d'engagement pour chaque association adhérente à la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture en Ile-de-France et pour la Fédération régionale elle-même.**

## LES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES

- Partagent les valeurs fortes de l'éducation populaire : laïcité, justice sociale, solidarité, ouverture au monde, droit à la culture.
- Considèrent que le réseau des MJC est un des acteurs responsables de l'espace public.
- Provoquent le débat démocratique dans le respect de la pluralité des points de vue et dans son expression dans l'espace public.
- Participent à un projet éducatif, culturel et social d'émancipation de la personne.
- Favorisent l'initiative personnelle pour construire une force collective.
- S'inscrivent dans leurs spécificités liées au territoire et à son histoire.
- Affirment leur originalité dans la co-construction et la cogestion du projet associatif entre adhérents, professionnels et pouvoirs publics.

## NOS ENGAGEMENTS

### ÉDUCATION, DÉMOCRATIE ET LIEN SOCIAL

- Affirmer collectivement notre légitimité politique :
  - En s'inscrivant dans un processus permanent de réflexion critique et partagée,
  - En œuvrant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Promouvoir la citoyenneté pour permettre à la personne d'être acteur responsable de l'espace public :
  - En expérimentant des pédagogies innovantes, notamment la culture du débat et la reconnaissance du désaccord,
  - En formant à l'exercice des responsabilités et de la démocratie.
- Lutter contre toutes les formes de discrimination.
- Initier et développer le brassage social et générationnel.
- Accueillir, accompagner et soutenir l'engagement de tous.
- Favoriser l'implication des jeunes à tous les niveaux.
- Soutenir l'éducation, la création et la diffusion artistique et culturelle.
- Défendre la diversité culturelle.

## NOS MOYENS

### Générer les moyens de se fédérer :

- En marquant son appartenance au réseau départemental, régional et national,
- En s'impliquant dans le fonctionnement fédéral et confédéral et en assurant son financement,
- En contribuant à la construction de référentiels communs, concernant les pratiques, les métiers et les outils,
- En élaborant collectivement les théories et les argumentaires issus de nos pratiques.

### Étendre la solidarité des moyens humains et matériels dans chaque association et au sein du réseau :

- En développant et mutualisant la formation pour l'ensemble des acteurs associatifs, bénévoles et professionnels,
- En développant l'accueil des bénévoles, l'emploi de personnels, volontaires, stagiaires et en s'impliquant dans leur intégration et leur promotion,
- En favorisant l'expérimentation, la capitalisation et la transmission des savoirs.

Charte adoptée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2013 à Créteil